

Procédure de demande d'autorisation à diriger des doctorants sans habilitation à diriger des recherches

Procédure adoptée par le conseil académique de l'Université Paris-Saclay en date du 20 septembre 2016 après avis favorable du conseil du collège doctoral en date du 12 Septembre 2016.

Préambule

L'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat précise les conditions à remplir pour diriger une thèse :

« Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

1° Par les **professeurs et personnels assimilés** au sens de l'[article 6 du décret n° 92-70](#) relatif au Conseil national des universités et de l'[article 5 du décret n° 87-31](#) pour les disciplines de santé, ou par des **enseignants de rang équivalent** qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, **titulaires d'une habilitation à diriger des recherches**;

2° Par d'autres personnalités, **titulaires d'un doctorat**, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription. »

En vertu de l'alinéa 2 de cet article, des personnalités qui ne sont pas titulaires d'une habilitation à diriger des recherches peuvent néanmoins être choisies par le chef d'établissement pour diriger des doctorants. Deux situations principales sont à distinguer :

- 1) la personnalité, **titulaire d'un doctorat**, est susceptible d'obtenir son habilitation à diriger des recherches et souhaite déposer une demande à moyen terme ; elle pourra alors demander une **autorisation temporaire de l'UPSaclay à diriger un doctorant ou une doctorante**.
- 2) du fait de son statut ou des statuts de son employeur, la personnalité, **titulaire d'un doctorat**, ne relève pas de l'alinéa 1 de l'article cité ci-dessus mais dirige déjà des doctorants et peut justifier, par son parcours, d'un rang équivalent à celui de professeur des universités (par exemple : un chercheur d'une fondation de recherche ayant occupé auparavant des fonctions de professeur des universités



à l'étranger). Elle pourra alors demander **une autorisation permanente de l'UPsaclay à diriger des doctorants**.

ATTENTION

La norme dans le système d'enseignement supérieur et de recherche français est l'Habilitation à Diriger des Recherches.

L'autorisation permanente de l'UPsaclay à diriger des doctorants **ne remplace pas l'HDR** : elle ne s'applique qu'au sein de l'Université Paris-Saclay et ne donne pas d'autre autorisation que celle de diriger des doctorants inscrits en doctorat à l'UPsaclay.

Par exemple : si une personnalité était pressentie pour être rapporteur d'une thèse de doctorat dans un établissement extérieur à l'Université Paris-Saclay, une autorisation permanente de l'UPsaclay à diriger des doctorants ne préjuge pas de l'accord du chef de cet établissement externe, après avis de son conseil académique, sur le fait que la personne puisse être rapporteur.

Dans les deux cas, la dérogation pourra, le cas échéant, être accordée par le président de l'Université Paris-Saclay, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil académique de l'Université Paris-Saclay.

Ces deux cas principaux font l'objet de deux procédures de dérogation

- procédure d'autorisation temporaire de l'UPsaclay à diriger un doctorant ou une doctorante
- procédure d'autorisation permanente de l'UPsaclay à diriger des doctorants.

Ces deux procédures devraient permettre d'instruire la majorité des demandes, mais ne sont pas exhaustives. Des demandes qui n'entreraient pas dans ces deux cadres pourront être instruites au cas par cas, conformément à l'alinéa 2 de l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016.

Procédures

1) Procédure d'autorisation permanente à diriger des doctorants de l'UPsaclay

La demande d'autorisation permanente à diriger des doctorants est accordée par le chef d'établissement, après avis du **conseil académique** de l'Université Paris-Saclay, **sur proposition** du directeur de l'école doctorale.

Le dossier de demande de dérogation comprendra :



- un curriculum vitae détaillé de la personnalité qui demande à bénéficier de cette autorisation, comportant sa liste de publications et une présentation détaillée de ses **expériences d'encadrement de doctorants et de direction de recherches** ;
- une courte lettre de la personne qui introduit la demande de dérogation pour en expliquer le contexte et les motivations ;
- un avis favorable du représentant légal de l'établissement employeur de la personnalité qui demande à bénéficier de cette autorisation. **Remarque** : lorsque la personnalité a plusieurs employeurs, un seul avis suffit : l'avis doit être formulé par l'établissement qui emploie la personnalité pour une **mission de recherche**.

Le dossier sera transmis au directeur de l'école doctorale, qui émettra une proposition avant de faire suivre, pour avis, au conseil académique, puis au président de l'Université Paris Saclay.

Cas particulier : Une demande d'autorisation permanente peut être introduite par le représentant d'un établissement, pour une personnalité qui n'est pas encore membre d'un établissement de l'université Paris Saclay. Le cas peut se rencontrer par exemple, dans le cadre d'une candidature d'une personnalité étrangère sur un poste, si la dérogation permanente s'avérait être un élément d'attractivité sur le poste.

2) Procédure d'autorisation temporaire à diriger un doctorant ou une doctorante

Dans une démarche conduisant vers l'habilitation à diriger des recherches (HDR), le président de l'Université Paris-Saclay peut autoriser un enseignant-chercheur ou un chercheur à diriger un doctorant ou une doctorante avant d'avoir obtenu cette habilitation. L'Université Paris Saclay délivre alors une autorisation dérogatoire à diriger **un** doctorant ou **une** doctorante.

Le demandeur enverra d'abord le dossier ci-joint, dûment complété à son directeur d'unité de recherche qui donnera son avis.

Le demandeur sollicitera ensuite le représentant légal de l'établissement qui l'emploie ou son délégataire. Remarque : lorsque la personnalité a plusieurs employeurs, un seul avis suffit : l'avis doit être formulé par l'établissement qui emploie la personnalité pour une mission de recherche.

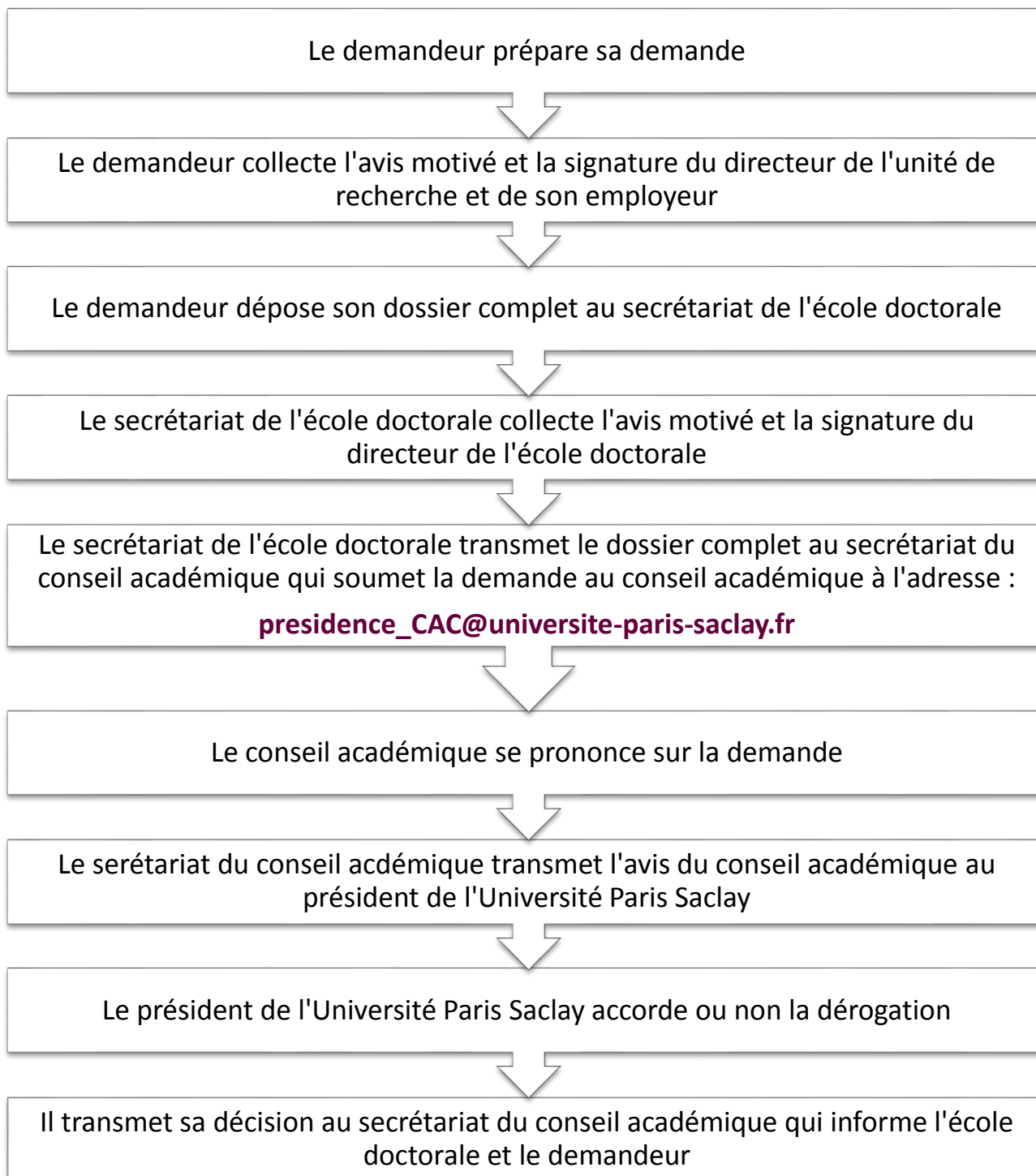
Puis il sollicitera l'avis de l'école doctorale dont il dépend. Celle-ci donnera son avis à son tour, et se chargera de faire suivre le dossier au conseil académique, dont la commission spécialisée examinera le dossier.

Un chercheur ou enseignant-chercheur pourra être directeur de thèse, avec un taux d'encadrement de 100%, mais cette autorisation ne sera valable que pour **un seul** doctorant, dont la première inscription doit avoir lieu au plus tard **deux ans après la date d'autorisation**.

L'encadrant s'engage à passer son habilitation à diriger des recherches avant la fin de la préparation de la thèse.



Circuit d'instruction de la demande



Demande d'autorisation temporaire à diriger un doctorant ou une doctorante

Je soussigné(e), Nom :Prénom :..... Téléphone :

Email :.....

Etablissement employeur :

Unité de recherche :

Adresse professionnelle :

sollicite l'autorisation de diriger des travaux de doctorat en étant rattaché(e) à l'école doctorale
..... (numéro de l'école doctorale et intitulé).

Je m'engage alors à soutenir une habilitation à diriger les recherches avant la fin du doctorat.

A....., le.....

Signature

Avis du directeur de l'unité de recherche

Je soussigné(e), Nom :Prénom :..... directeur de l'unité de
recherche donne un avis favorable défavorable à la présente
demande d'autorisation temporaire à diriger un doctorant ou une doctorante, pour les raisons
suivantes :

.....
.....

Nom, prénom, date et signature du directeur de l'unité de recherche:

Avis du chef de l'établissement employeur

Je soussigné(e), Nom :Prénom :....., représentant légal de
l'établissement qui emploie le demandeur pour une mission de recherche ou son
délégué, donne un avis favorable défavorable à la présente demande d'autorisation
temporaire à diriger un doctorant ou une doctorante, pour les raisons suivantes :

.....
.....

Nom, prénom, date et signature représentant légal de l'établissement ou de son délégué



Proposition de l'école doctorale

Je soussigné(e), Nom :Prénom :, directeur de l'école doctorale
..... de rattachement du demandeur et du doctorant ou de la doctorante qu'il
demandera à diriger, donne un avis favorable défavorable à la présente
demande d'autorisation temporaire à diriger un doctorant ou une doctorante, pour les raisons
suivantes :

.....
.....
.....
.....

Nom, prénom, date et signature du directeur de l'école doctorale

Avis du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Réuni en séance le :, le conseil académique consultatif de l'Université Paris-Saclay
donne un avis favorable défavorable à la présente demande
d'autorisation temporaire à diriger un doctorant ou une doctorante, pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....

Nom, prénom, date et signature du président de séance :

Autorisation administrative

Le président de l'Université Paris Saclay,

Vu la demande d'autorisation,

Vu l'avis du conseil académique de l'Université Paris-Saclay, de l'école doctorale, de l'établissement
employeur et du directeur de l'unité de recherche

autorise

n'autorise pas

le demandeur à diriger des travaux de doctorat commençant dans les deux ans qui suivent.

A, le.....

Signature



Documents à joindre

- ✓ *La fiche synthétique de demande, comportant les avis motivés des directeurs d'unité et de l'école doctorale.*
- ✓ *Un CV de 4 pages maximum comportant :*
 - *le parcours professionnel complet*
 - *les diplômes obtenus depuis le bac. Préciser le **jury du diplôme de doctorat**.*
 - *une description des expériences de recherche et des activités liées (valorisation, échanges, participations à des comités, expertises etc.)*
 - *un bref descriptif des expériences d'enseignement*
 - *un bref descriptif des responsabilités administratives.*
 - *les éventuels prix obtenus.*
- ✓ *Une notice synthétique des travaux de recherche effectués avec une partie de projets et perspectives (5 pages maximum).*
- ✓ *Une liste complète de publications/ouvrages/brevets ainsi qu'une liste de communications scientifiques (préciser les conférences invitées).*



Fiche synthétique

DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE A DIRIGER UN DOCTORANT OU UNE DOCTORANTE

Etat Civil et coordonnées

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Section CNU la plus adaptée :

Section CNRS la plus adaptée :

Ecole doctorale de rattachement envisagée :

Téléphone : Email :

Employeur : Statut :

Adresse professionnelle :

.....

.....

Doctorat

Titre de la thèse :

.....

Directeur(s) de thèse :

Université(s) d'inscription :

Date de soutenance :

Unité de recherche de préparation du doctorat :

.....

.....

Production scientifique associée au doctorat :

.....

.....

.....

Travaux de recherche antérieurs (hors doctorat et hors position actuelle)

Résumés des thématiques de recherche antérieurs (en 5 lignes maximum par position occupée. Préciser les dates, le lieu et les thématiques de recherche):

www.universite-paris-saclay.fr

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France



.....
.....
.....
.....
.....

Production scientifique associée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contrats de recherches obtenus (s'il y a lieu) :

.....
.....
.....
.....
.....

Collaborations nationales ou internationales soutenues (ayant donné lieu à une production scientifique en commun) et/ou valorisation de la recherche dans un contexte extra-académique :

.....
.....
.....
.....



Travaux de recherche actuels

Résumés des thématiques de recherche actuels (en 15 lignes maximum, 11pt) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Production scientifique associée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrats de recherche (préciser : participation/pilotage local/coordination) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Collaborations nationales ou internationales soutenues (ayant donné lieu à une production scientifique en commun) et/ou valorisation de la recherche dans un contexte extra-académique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bilan, production scientifique (doctorat inclus) :

	Total	4 dernières années
Nombre de publications dans des revues avec comité de lecture		
Nombre de publications dans des actes de congrès avec comité de lecture :		
Nombre de livres ou de chapitres de livre		
Nombre de conférences invitées dans des congrès internationaux		
Nombre de brevets		



Vos 4 productions scientifiques les plus marquantes (publications, brevets ...):

Titre :.....

Référence :.....

Résumé succinct (5 lignes max.) :

.....
.....
.....
.....
.....

Titre :.....

Référence :.....

Résumé succinct (5 lignes max.) :

.....
.....
.....
.....
.....

Titre :.....

Référence :.....

Résumé succinct (5 lignes max.) :

.....
.....
.....
.....
.....

Titre :.....

Référence :.....

Résumé succinct (5 lignes max.) :

.....
.....
.....



Expériences d'encadrement

Expériences d'encadrement de stagiaires de M2 ou de doctorants (Préciser les dates, le niveau M2 ou doctorat, le pourcentage d'encadrement et la production scientifique éventuelle associée) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous suivi une formation à la direction de thèse ou une autre formation à l'encadrement ? (préciser laquelle le cas échéant)

.....

.....

Projet d'encadrement futur (développer le projet scientifique du/de la doctorant(e) pour le/laquelle cette demande est déposée ; préciser si un(e) étudiant(e) est déjà identifié(e)

.....

.....

.....

